

Séance du : 3 novembre 2021

n° 43_2021

L'an deux mille vingt et un, le trois novembre à 17 heures 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 21 octobre 2021, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 3 novembre 2021 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 22 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Hélène MARTY, Virginie MIR, Marie-Hélène VAUTHIER.

MM. Gilbert HEBRARD, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jean-Marc ESTREM, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Jean-Marie PETIT, Christophe PRADEL, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

MM Pascal ASSEMAT, Philippe HENIN, David LABATUT.

En exercice : 63

Présents : 34

Avaient donné pouvoir :

M.MARECHAL à L.HOURQUET ; F.SIORAT à G.HEBRARD ; S.CAZENAVE à J.DANJOU ; JP.BOMBAIL à P.BODIN

Nombre de voix : 38

Excusés :

Mmes Martine MARECHAL, Nathalie NACCACHE, Véronique OURLIAC, Marielle PEIRO FOURNIER, Florence SIORAT.

MM. Jean-Pierre BOMBAIL, Serge CAZENAVE, Philippe GREFFIER, Hervé RAMONDA, Pierre VIDAL.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2021

Application agréée E-legalite.com

Objet : Demandes de subventions pour le programme d'actions « Culture 2022 »

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur Gilbert HEBRARD, rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie locale de développement du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet culturel, axe qui est accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Fort d'une histoire millénaire et mouvementée, le Lauragais dispose de ressources significatives en matière de sites touristiques et culturels diversifiés et bien répartis sur l'ensemble de son territoire. Mais la muséographie et les supports de visite y sont souvent vieillissants et demandent à être réactualisés et dynamisés.

Pays aux fortes dynamiques locales, les initiatives culturelles associatives, communales ou privées y sont nombreuses et diversifiées. Cependant, le manque de coordination entre ces actions entraîne redites et confusion pour les publics, tandis que les actions elles-mêmes souffrent d'un manque de visibilité, de moyens et de professionnalisme.

Le développement du Pays Lauragais passe donc aussi par le renforcement de l'attractivité culturelle du territoire. Une politique de médiation culturelle ambitieuse permettra une modernisation de l'offre et des supports de visite grâce au numérique. La mise en réseau des acteurs de la culture et du patrimoine, notamment institutionnels (musées, « Grands sites Occitanie » et sites pôles « Pays Cathare »), mais également associatifs et privés, aura pour but de construire et de diffuser une offre concertée et diversifiée à l'échelle du territoire.

Parallèlement, la réflexion autour d'une candidature du territoire au label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) permettra de singulariser le Lauragais, de mettre en valeur et de révéler à ses habitants un riche patrimoine architectural et paysager peu ou mal connu. Cette réflexion offrira ainsi le cadre structurant pour développer un véritable projet culturel concerté à l'échelle du territoire, à destination des habitants, de la communauté éducative et des touristes.

Depuis janvier 2020, le PETR est signataire d'une Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec l'Etat (Drac et Education Nationale principalement) et ses communautés de communes membres. Cet engagement se traduit par un suivi des projets d'EAC existants sur le territoire et par la mise en place d'un Appel A Projet spécifique (« Parcours de Rayonnement Culturel »), porté par le PETR du Pays Lauragais et accompagné par la Drac.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20211103-43_CULTURE2

En 2021 le plan d'actions culture du PETR du Pays Lauragais portera en particulier sur la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets suivants :

- Groupes de Travail et de concertation des acteurs culturels suivant 3 thématiques :
 - Axe Renforcement de la communication culturelle
 - Axe Soutien à la création à la diffusion et au développement des pratiques
 - Axe Développement de l'animation et de la valorisation du patrimoine
- Animation de la Commission culture et patrimoine du PETR
- Animation et coordination de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC)
- Mise en œuvre du projet culturel de territoire en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles :
 - Plateforme web www.lauragais-culture.fr et opérations de communication culturelle et de mise en réseau des acteurs culturels
 - Mise en place et suivi de l'Appel A Projet « Parcours de Rayonnement Culturel »
 - Etude du label « Pays d'Art et d'Histoire » et actions de préfiguration

Plan de financement prévisionnel de ces opérations :

Budget Programme d'actions Culture pour 2022 avec "Parcours de Rayonnement Culturel"				
Dépenses	TTC	Recettes	Taux	TTC
Ingénierie culturelle	22 550 €			
Mise en œuvre et suivi du projet culturel du PETR : Candidature PAH ; Animation Commission Culture et Ateliers de Concertation ; Montage, suivi et évaluation des projets				
Communication culturelle	23 600 €	LEADER	48%	44 587 €
Animation lauragais-culture.fr ; Communication culturelle ; Coanimation Atelier de Concertation "Communication culturelle"	7 600 €			
Création de supports de communication multimédia : vidéo et podcasts 2 par EPCI	8 000 €	DRAC	22%	20 000 €
Eductour pour la préparation du PAH : frais de déplacement et de restauration	2 000 €			
Préparation du "Forum culturel du Pays Lauragais"	6 000 €			
Projet "Parcours de Rayonnement Culturel"	39 450 €			
Music'Al Sol	8 000 €			
VIVA Productions	13 000 €	Autofi PETR	30%	28 303 €
Coordination et suivi de l'EAC (Chargé de mission)	18 450 €			
Frais divers de structure : 15% du total des salaires	7 290 €			
Total dépenses	92 890 €	Total recettes	100%	92 890 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le plan d'actions prévisionnelles 2022 tel que présenté
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement de ce programme d'actions
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document utile à cette affaire.
- 4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 3 novembre 2021

Le Président,

Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 56 54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2021

Application agréée E-legalite.com